

## **Rapport sur le préavis municipal n°50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuilières et Mauverney A et B en WI-FI professionnel et en écrans interactifs.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean	1er membre
M. Rasul Mawjee	rapporteur
M. Eric Dällenbach	
Mme Isabelle Wegmann	
Mme Angelita Galvez	
Mme Iulica Gorgoni	
M. David Biemmi	
M. Rodolphe Chatagny	
M. Samuel Freuler	

s'est réunie les 18 février, 4, 7, 11 mars 2019

Excusés : Mme Angelita Galvez était excusée lors de la séance du 4 mars, M. Rodolphe Chatagny était excusé lors de la séance du 7 mars.

### **Remerciements**

La Commission des finances a participé à la séance de la commission technique du 18 février. Nous remercions Mme la Municipale Christine Girod, ainsi que M. le Municipal Thierry Genoud pour les explications données à cette occasion. Nos remerciements également à M. Davoine et aux chefs de service pour les réponses à nos questions écrites.

### **Discussion**

Cette demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuilières et Mauverney A et B en WI-FI professionnel et écrans interactifs fait suite au préavis 100/2016 pour le même équipement du collège de Grand-Champ dont les travaux ont été effectués dans le courant de l'année 2017.

Le préavis se découpe principalement en trois parties c'est-à-dire la réalisation du câblage, la mise en place d'un système WIFI performant et la mise en place de Tableau Numérique Interactif (TNI) dans chaque salle des collèges des Tuilières et Mauverney A et B.

La COFIN a particulièrement étudié le financement d'une partie du préavis, les différents coûts des équipements et la pertinence d'équiper chacune des salles.

### **Le financement d'une partie du préavis**

La question de la responsabilité du financement de tels équipements entre le canton et les communes fait débat ; certains estiment que cette responsabilité devrait revenir au canton.

En résumé la LEO stipule que les communes doivent prendre en charge le bâtiment scolaire et les infrastructures tel que mobilier, tableau noir et projecteur. Le canton prend à sa charge les salaires des enseignants et le matériel pédagogique y compris les ordinateurs. La LEO ayant été discutée et validée en 2004, elle n'est pas précise si un TNI est un remplacement du tableau noir ou un système informatique pédagogique en qualité d'ordinateur ou périphérique d'ordinateur.

### *Position de la conseillère d'état Mme Cesla Amarelle*

En date du 18 juillet 2018, Mme Cesla Amarelle, conseillère d'état en charge du département de la formation a adressé une correspondance aux communes vaudoises « afin de répondre aux nombreuses questions ayant trait d'une part au financement des équipements numériques et à la nature de ceux-ci ».

Il ressort de cette lettre que « le fragile équilibre financier (*entre le canton et les communes*) trouvé à l'époque doit être préservé, faute de quoi d'autres enjeux... devraient être rediscutés ».

Actuellement, « les communes ont le choix d'équiper les salles de classes, soit dans le respect des exigences actuellement en vigueur, soit en en prenant l'option d'installer des affichages numériques modernes ». *Le choix de la variante d'affichage numérique appartient aux communes.*

A la lecture de cette lettre, on constate que Mme Amarelle ne laisse à aucun moment entendre que ces coûts pourraient être repris par le canton. Ceci bien que le Conseil d'Etat ait décidé la promotion du numérique dans les prochains programmes scolaires dès 2020.

### *Initiative du député M. Jean-Daniel Carrard et consorts*

Egalement sur ce sujet, M. le Député Jean-Daniel Carrard et consorts ont déposé au Grand Conseil lors de la séance du 8 janvier 2019 une initiative parlementaire intitulée « Constructions scolaires: clarifions les rôles canton / commune en matière de planification et d'équipements scolaires. »

Cette initiative vise à clarifier les responsabilités respectives en matière de planification, d'équipement et de matériel scolaire et adapter les principes fixés en 2004 à l'évolution que connaissent les communes face à l'équipement des salles de classes, notamment sous l'angle informatique. Les initiants estiment que la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) n'est pas assez précise sur ce sujet et qu'il est nécessaire de clarifier la situation. Selon eux, « un affichage frontal numérique entre dans la catégorie des outils pédagogiques et n'est pas assimilable à un meuble ou à une chaise ». Il est entre-autre nécessaire de trouver une réponse uniforme à l'équipement des écoles dans tout le canton.

Cette initiative a été renvoyée à une commission pour étude et rapport.

De son côté, la Municipalité a adressé une lettre à la chancellerie d'état le 15 février dernier afin de demander, au cas où l'initiative « Carrard » devait être acceptée, s'il serait possible de bénéficier de la participation financière du canton avec effet rétroactif. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas connaissance d'une réponse de la chancellerie.

### *Requête de la commission des finances*

La COFIN encourage la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat afin :

- a) de solliciter une participation de l'état pour le financement des TNI au bénéfice de la commune de Gland, en argumentant par exemple que le tableau interactif contient une composante informatique intrinsèque, qui selon la répartition est à la charge du canton.
- b) que toutes les décisions de financement suite à l'initiative Carrard puissent être appliquées à la commune de Gland particulièrement si les systèmes ne sont pas encore mis en place, voire rétroactivement.

### **Les différents coûts des équipements**

La COFIN remercie la Municipalité d'avoir fait preuve de transparence et d'avoir partagé le bouclage intermédiaire du préavis 100/2016. La COFIN a pris soin de l'étudier avec attention et en détail.

Après étude de ces coûts, la COFIN est d'avis qu'il faudrait ajuster le montant du prix unitaire des Tableau numérique interactif TNI de CHF 14'000.- prévu dans le préavis à CHF 11'500.- par unité et d'ajuster les montants comme suit :

Collège des Tuillières	à CHF 230'000.-
Collège de Mauverney A	à CHF 115'000.-
Collège de Mauverney B	à CHF 138'000.-

le préavis se réduit d'un montant global de CHF 105'000.-.

La COFIN présentera cette réduction sous « **Amendement 1** ».

Après étude de ces coûts, la COFIN est d'avis qu'il faudrait ajuster le montant du prix unitaire des couples beamers / tablettes interactives de CHF 13'000.- prévu dans le préavis à CHF 10'500.- par unité et d'ajuster le montant comme suit

Collège des Tuillières	à CHF 63'000.-
------------------------	----------------

le préavis se réduit d'un montant global de CHF 15'000.-.

La COFIN présentera cette réduction sous « **Amendement 2** ».

Le cahier de charges n'étant pas encore disponible, il n'a pas été possible de prévoir les économies envisageables dans les choix des fonctionnalités et options du TNI.

### **La pertinence d'équiper chacune des salles**

Le préavis prévoit l'équipement de chacune des salles de classe avec un TNI et WIFI. La COFIN comprend que les étudiants de ces collèges n'ont pas le droit d'avoir un téléphone ou smartphone dans l'enceinte de l'école. Si le canton anticipe la mise à disposition de tablettes avec Wifi dans le cadre du programme pédagogique, aucune date n'est fixée pour le moment.

Aucune démarche n'a été entreprise pour valider l'impact du rayonnement wifi sur les petits enfants.

Dès lors, l'installation serait utilisée de façon prépondérante par les enseignants qui disposent probablement d'un forfait téléphonique avec données.

A la connaissance de la COFIN et en conformité avec les bonnes pratiques, les ordinateurs de travail dans les salles de classes et les TNI sont câblés et ne nécessitent pas de wifi pour fonctionner.

#### *Requête de la commission des finances*

La COFIN demande que seule les salles de maîtres, zones de travail, administration et salles prévues pour une utilisation informatique soient équipées à ce stade de WIFI. La mise en place des wifi pourra se faire dans les salles de classes restantes lorsque le canton aura planifié la mise à disposition des tablettes pédagogiques.

La COFIN demande d'évaluer l'emplacement des bornes Wifi avec pertinence particulièrement lorsque qu'elles sont installées sur un mur mitoyen et pourrait servir deux salles adjacentes. La COFIN estime que l'usage du Wifi sera plutôt une utilisation particulière qu'une utilisation de forte concentration d'équipement clients.

La COFIN demande que l'appel d'offre tienne compte que les livraisons des TNI auront lieu pour juillet 2020 (environ la moitié) et juillet 2021 (environ l'autre moitié). Dès lors, le matériel devra bénéficier des technologies disponibles à ce moment et début de garantie à la facturation.

Après étude des coûts et pertinence des installations, la COFIN est d'avis qu'il faudrait réduire le montant des installations antennes WIFI de 25% environ soit :

Collège des Tuillières	à CHF	40'000.-
Collège de Mauverney A	à CHF	15'000.-
Collège de Mauverney B	à CHF	15'000.-

le préavis se réduit d'un montant global de CHF 24'000.-.

La COFIN présentera cette réduction sous « **Amendement 3** ».

## Conclusions

La commission des finances estime qu'une nouvelle répartition des coûts entre le Canton et les communes ne concernera pas uniquement cette problématique et qu'elle n'interviendra pas avant plusieurs années.

La mise en place d'un Wifi performant généralisé est prématurée.

L'équipement systématique des classes avec TNI n'est pas pertinent vu les coûts des infrastructures.

Si la durée de vie anticipée est de nombreuses années, il faudra considérer le remplacement échelonné des systèmes électroniques arrivant en fin de vie dès la fin de la durée de la garantie (contractuellement fixée à 5 ans). Un budget annuel de fonctionnement devra être prévu dès 2024 commençant par les systèmes du collège de Grand-Champ (préavis 100/2016)

La COFIN demande que l'appel d'offre tiennent compte de la livraison échelonnée des systèmes en juillet 2020 et juillet 2021.

La COFIN encourage la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du conseil d'état pour solliciter une participation de l'état pour le financement des TNI que ce soit de suite et ultérieurement lorsque l'initiative Carrard aura abouti.

La COFIN propose les amendements suivants

### Amendement 1

Ajuster le montant du prix unitaire des Tableaux numériques interactifs TNI de CHF 14'000.- prévu dans le préavis à CHF 11'000.- par unité et ajuster les montants soit :

Collège des Tuillières	à CHF	230'000.-
Collège de Mauverney A	à CHF	115'000.-
Collège de Mauverney B	à CHF	138'000.-

et réduire le préavis d'un montant global de **CHF 105'000.-**.

### Amendement 2

Ajuster le montant du prix unitaire des couples beamers / tablettes interactives de CHF 13'000.- prévu dans le préavis à CHF 10'000.- par unité soit

Collège des Tuillières	à CHF	63'000.-
------------------------	-------	----------

et réduire le préavis d'un montant global de **CHF 15'000.-**.

### Amendement 3

Réduire le montant des installations antennes WIFI de 25% environ soit :

Collège des Tuillières	à CHF	40'000.-
Collège de Mauverney A	à CHF	15'000.-
Collège de Mauverney B	à CHF	15'000.-

et réduire le préavis d'un montant global de **CHF 24'000.-**.

Les ajustements proposés représentent une diminution totale de CHF 144'000.- portant le montant global du préavis à **CHF 898'000.-**.

Fondé sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 50 amendé, soit de :

- d'accorder le crédit de CHF 898'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 898'000.--.

pour la commission des finances

Georges Grandjean  
1er membre,

Samuel Freuler  
Membre

Angelita Galvez  
Membre

Iulica Gorgoni  
Membre

Isabelle Wegmann  
Membre

Eric Dällenbach  
Membre

Rasul Mawjee  
Rapporteur

Rodolphe Chatagny  
Membre

David Biemmi  
Membre

Gland, le 11 mars 2019